

S.B. 91.22.1. F.0

original : - handel

kopie an : - 158 162 262

paris 20.9.1978 1630

331 hhhhh

pour commerce

problemes pharmaceutiques

1. j'ai estime necessaire de prendre contact des mon retour des vacances avec les responsables des trois principales societes pharmaceutiques suisses en france afin de faire le point de la situation essentiellement en ce qui concerne l'application de notre accord du 24 fevrier dernier. la reunion, qui n'a pu avoir lieu que lundi dernier, du fait de l'absence des principaux interesses, repondait egalement a leurs propres preoccupations - rendues encore plus pressantes par les developpements mentionnes dans ma communication no 321 du 30.8. etaient presents a cet entretien mm. de reynier (roche), geisser (sandoz) et langle (ciba-geigy).

2. comme a fin aout, mes interlocuteurs ont explique en detail les raisons de leur mecontentement. ils ont souligne, en donnant des exemples precis et deja connus (cf. mon 231 et le rapport cite), la mauvaise volonte de la commission coudurier dans l'etude des dossiers qui ont ete presentes a fin 1977 et auxquels les reponses ont ete donnees apres la signature de l'accord, en mars et avril 1978. ils ont de plus ete particuliere-ment alarmes par le contenu de la lettre du ministere de la sante (sans doute m. didier) au ministre deniau en juillet 1978 qui indiquait l'ampleur des hausses generales et individuelles dont auraient beneficie les laboratoires suisses en 1978 (cf. point 6 de mon 321 et ma lettre du 18.9.). les representants des trois maisons ont conteste particulierement les chiffres de vente mentionnes (ventes publiques et non prix grossistes hors taxes), ainsi que l'affirmation selon laquelle une hausse de prix particuliere avait ete accordee a leurs produits (v. documentation annexe a ma lettre du 18.9.).

36024-1 78. - 158 - handel

original ging an: - handel

e. 5 0 9 6

-----  
21.9.78 1015 h -tct-

- 2 -

3. les trois sociétés concernées ont déposé (ou déposeront d'ici la fin de la semaine) de nouvelles demandes de hausse de prix auprès de la commission coudurier portant sur un important chiffre d'affaires. mes interlocuteurs ont souligné que si l'examen de ces demandes s'effectuera au cours de l'automne, le résultat ne sera connu que vers la fin de l'année. il est dès lors essentiel, compte tenu des pertes qu'ils enregistrent actuellement en France, que la commission coudurier adopte maintenant une attitude positive à leur égard fondée sur le respect de l'accord de février. pour ce faire, il leur paraît nécessaire de recevoir l'appui des autorités suisses à ce stade déjà. en effet, non seulement, disent-ils, les preuves de cette "mauvaise volonté" sont déjà réunies et permettent de voir clair dans le jeu des Français, mais il serait aussi dangereux, car trop coûteux, d'attendre les résultats des demandes déposées ces jours pour agir.

4. prenant bonne note de leurs préoccupations, j'ai rappelé d'abord que, si tant M. Barre que M. Monory et Deniau ont assuré qu'ils veilleraient personnellement à l'application de l'accord de février, un indéniable problème de coordination existe actuellement au ministère du commerce extérieur. je les ai assurés ensuite de notre disponibilité et leur ai communiqué qu'il appartiendra aux autorités fédérales de déterminer la forme d'intervention qu'il sera nécessaire de concevoir. celle-ci pourrait consister en une visite de ma part à M. Deniau. une visite éventuelle de M. Monory à Berne devrait ensuite également être mise à contribution. enfin, il ne faudrait pas exclure une convocation de la commission mixte prévue par l'accord. j'ai insisté de toute manière sur la nécessité d'une action de notre part et ai rappelé que cette "mauvaise volonté" de la part des administrations chargées d'appliquer l'accord est difficilement admissible du côté suisse. je leur ai signalé enfin les propos qui m'ont été rapportés, selon lesquels M. Fouquet, conseiller technique auprès du président et responsable des problèmes pharmaceutiques à l'Élysée, aurait mentionné, en parlant des industriels de ce secteur, que "s'ils sont raisonnables, ils auront bientôt la liberté des prix".

5. compte tenu de ce qui précède, et me référant à mes communications antérieures, je constate ce qui suit :

a) les sociétés concernées ont volontairement adopté au cours du printemps une attitude d'expectative pour ne pas indisposer leurs partenaires français (cf. point 2 de mon 231 du 9.6.1978).

b) or, aucun élément nouveau n'est intervenu depuis lors, si ce n'est la connaissance de la lettre du ministère de la santé à Deniau qui n'a pu que renforcer mes interlocuteurs dans l'idée que l'accord ne sera pas ou que mal appliqué.

c) le dossier déposé par Sandoz à fin juin (Vepeside) n'a pas encore été étudié (réponse attendue pour octobre) et il sera le premier cas-test de cet automne (cf. mon 264 du 28.6., points 2 et 3). cependant, de nombreux et importants dossiers étant déposés ces prochains jours, mes interlocuteurs craignent que

- 3 -

leur soit applique le meme traitement que celui du printemps dernier (c'est-a-dire, refus de la prise en compte des redevances et de l'evolution du franc suisse) et souhaitent une intervention prochaine de notre part qui puisse agir sans trop de delais sur le comportement de la commission coudurier.

6. aussi, sans prejurer de votre analyse de la situation, suggererais-je de mettre en place des maintenant le dispositif d'intervention que vous jugerez le plus adequat (travaux preparatoires et redaction de documents a remettre aux autorites francaises), mais d'attendre cependant que les prochaines reponses de la commission coudurier (ces vepeside surtout) soient prononcees pour juger de l'opportunit e, du timing et du genre de l'intervention a envisager.

7. en relation avec la procedure devant la cour de luxembourg, m. geiser (g) m'a fait savoir que le dossier sera depose en fin de semaine aupres du juge d'instruction. ce dossier circulera sans doute aupres du procureur, puis a la direction generale des douanes avant d'etre remis a luxembourg. g. s'est assure du feu vert de m. jaquemart qui a approuve les questions qui seront posees. g. a precise que la cour se prononcera assez rapidement et que de toutes facons elle consultera, dans un delai de deux mois, les etats membres de la communaute. m. glaettli pourra vous renseigner sur les contacts que sandoz a deja pris en allemagne, en grande-bretagne et en irlande afin de preparer les administrations de ces trois pays a une prise de position rapide et obtenir d'elles un appui, la cour pouvant, semle-t-il, se prononcer aussi sans attendre tous les avis demandes. selon g. les douanes suisses pourraient aussi, eventuellement, etre amenees a depose un avis a luxembourg. me referant a nos recents entretiens a ce sujet, je rappelle ce point pour vous permettre de donner a temps les instructions necessaires a nos representations diplomatiques.

zieglerw

ambasuisse